



**Bureau de la coordination des Affaires Humanitaires
Service de l'appui aux interventions – Section de la Coordination
Service de la coordination civilo-militaire (CMCS)**

cmcs@un.org

**Guide opérationnel de coordination civilo-militaire humanitaire (UN-CMCoord) pour une
interaction adéquate avec les acteurs armés dans le contexte de la réponse au COVID-19
V 1.0**

Ce guide opérationnel complète les directives spécifiques au contexte, là où elles existent, et considère les leçons observées au cours de l'épidémie de SARS en 2002-2003 et de l'épidémie d'Ébola en 2014, entre autres. Ce guide opérationnel sera mis à jour suivant l'évolution de la situation.

1. Les acteurs armés¹ sont ou pourraient être mobilisés de nombreuses manières dans le cadre de la réponse au COVID-19 du Gouvernement d'un État affecté. Ce guide opérationnel fournit une approche pratique pour naviguer les environnements humanitaires opérationnels où :
 - a. les acteurs armés nationaux répondent au COVID-19 dans le cadre des efforts du Gouvernement;
 - b. les forces de maintien de la paix et/ou les acteurs armés étrangers (militaires et/ou la police) pourraient posséder une capacité unique d'appuyer les besoins humanitaires;
 - c. des combinaisons des points précédents.
2. La considération primordiale pour poursuivre un engagement avec les acteurs armés en relation à la réponse au COVID-19 est d'analyser les risques et les bénéfices de l'engagement et d'identifier les potentiels effets non-désirés, secondaires et tertiaires des perceptions à court et à long terme de la réponse humanitaire globale. Cela est particulièrement vrai pour les opérations menées dans le cadre d'une situation existante de conflit.
3. Les militaires et les acteurs armés agissent de plus en plus comme premiers intervenants pour les autorités nationales en réponse à l'urgence COVID-19. Dans certains cas, les militaires pourraient être chargés par les dirigeants nationaux de : **faire respecter la loi et maintenir l'ordre public** sur terre et mer dans le cas de confinement et de fermeture des frontières; fournir un **appui en ingénierie** pour des besoins de construction d'urgence; fournir des **soins de santé et un soutien médical** aux autorités nationales à travers du personnel, de l'équipement et des installations médicales et des EPP; établir des **communications**; et mener des **évaluations aériennes** des mouvements de population dans les zones confinées, entre autres fonctions traditionnelles et non-traditionnelles d'appui aux autorités nationales.
4. Des **arrangements de liaison** adéquats doivent être maintenus ou établis à tout niveau pertinent pour soutenir un **échange d'information** efficace de façon à maintenir une compréhension commune de la situation entre les acteurs humanitaires et les acteurs armés pertinents. Il est nécessaire d'identifier les contraintes et les limites dans la réponse; de déterminer qui fait quoi, ou, quand et comment à différents niveaux; et de se coordonner pour assurer que les activités planifiées ne soient pas duplicatives et contradictoires et ne génèrent pas de potentiels effets négatifs non désirés, secondaires et tertiaires, à court et à long terme.

¹ Les acteurs armés incluent les forces armées d'un pays et leur différentes branches, les forces de police à l'échelle nationale et sous-nationale, les organisations de Protection Civile qui exercent des fonctions reliées à la sécurité, les organisations quasi-militaires, les unités de police qui exercent des fonctions militaires, les milices gouvernementales, les forces armées étrangères des NU et des Forces Hybrides de Maintien de la Paix et autres acteurs armés qui pourraient jouer un rôle dans la réponse au COVID-19.

Actions au Niveau Global

5. La nature de la pandémie fait que la réponse globale qui en dérive ait les caractéristiques d'une réponse à un désastre naturel à grande échelle et, comme telle, pourrait mener à une coopération étroite avec des acteurs armés, le cas échéant. Cependant, en situation préexistante de conflit, l'utilisation de moyens militaires et la coopération avec des acteurs armés doivent être considérées au vu de potentielles répercussions négatives sur la réponse humanitaire globale.
6. Le Service de Coordination Civilo-Militaire de OCHA (CMCS) intensifiera ces liaisons avec les organisations humanitaires pertinentes (incluant le PAM, l'OMS et les ONGs et consortiums pertinents) et les potentiels fournisseurs de moyens militaires étrangers et de protection civile (MCDA), pour, en dernier recours, appuyer l'établissement de ponts aériens, de routes d'évacuation médicale, ou autres besoins identifiés, là où nécessaire et faisable.

Actions au Niveau Pays/Régional

7. Il sera important de mener des évaluations CMCoord spécifiques au COVID-19 pour déterminer les activités des acteurs armés gouvernementaux dans le cadre de la réponse au COVID-19 à l'échelle nationale et sous-nationale (se référer au #3) et d'identifier les points focaux de liaison du côté militaire (ceci pourraient être l'Officier CIMIC, l'Officier des Opérations Civilo-Militaires, l'Officier des Opérations, etc.), si cela n'a pas encore été fait. Il est aussi essentiel d'accroître les liaisons avec les interlocuteurs identifiés à travers les moyens (primaires et alternatifs) disponibles pour faciliter les activités du #4.
8. Les acteurs armés gouvernementaux sont chargés par leurs autorités civiles compétentes, à l'échelle nationale et sous-nationale, d'entreprendre des tâches spécifiques pour appuyer des opérations plus vastes de réponse au COVID-19. Ainsi, identifier des interlocuteurs de liaison au sein des autorités civiles compétentes est crucial pour transmettre des messages humanitaires uniformes et cohérents aux autorités civiles et aux acteurs armés, afin de faciliter la coordination opérationnelle de façon à soutenir l'action humanitaire, là où c'est nécessaire.
9. Il est important d'identifier les interlocuteurs de liaison pour les composantes militaires et de police faisant partie d'une Mission de Maintien de la Paix des NU ou Hybride. À tout le moins, l'échange d'information, comme indiqué au #4, devrait avoir lieu pour maintenir une compréhension commune de la situation.
10. Les résultats attendus de la structure de liaison et du dialogue avec les gouvernements nationaux devraient être d'appuyer la Communauté Humanitaire dans sa capacité d'accéder aux bénéficiaires de manière prévisible, d'assurer la continuation de l'assistance humanitaire et de maintenir les activités de programmation avec ces populations.
11. Dans le cas où des moyens militaires uniques sont jugés nécessaires, tout effort devrait être entrepris pour s'assurer que l'usage de ce moyen soit limité dans le temps et qu'il ne génère pas, sur le long terme, des conséquences négatives de deuxième et troisième ordre. Les décisions humanitaires d'utiliser des moyens militaires devraient être prises conformément au critère de **Dernier Recours**.
12. Dans des zones de conflit actif, il faut communiquer de façon transparente aux communautés affectées une le but de ces activités et des messages uniformes et cohérents à travers les moyens les plus efficaces. Gérer les attentes et demander l'avis des leaders communautaires pourraient être des moyens viables pour mettre en œuvre une solution locale de continuation de l'assistance humanitaire.
13. Ce guide sera mis à jour en fonction de l'évolution des conditions ou de la survenance de changements majeurs dans l'usage global des moyens militaires au sein de la réponse à la pandémie de COVID-19.

Genève, 25 mars 2020

CONTACTS:

Michael Marx

Directives, planification et formation
Service de la coordination civilo-militaire
Email: marxm@un.org

Ronaldo Reario

Opérations et appui aux missions
Service de la coordination civilo-militaire
Email: rearior@un.org